
Émile Poulat

Francis Messner, Pierre-Henri Prélôt, Jean-Marie Woehrling (éds.), *Traité de droit français des religions*

Paris, Litec, 2003, XVII+1317 p. (bibliogr., index)
(coll. « Traités du Juris-Classeur »)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Émile Poulat, « Francis Messner, Pierre-Henri Prélôt, Jean-Marie Woehrling (éds.), *Traité de droit français des religions* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 124 | octobre - décembre 2003, document 124.68, mis en ligne le 25 octobre 2005. URL : <http://assr.revues.org/972>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://assr.revues.org/972>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

124.68

MESSNER (Francis),
PRÉLOT (Pierre-Henri),
WOEHLING (Jean-Marie), édés.

Traité de droit français des religions. Paris, Litec, 2003, XVII+1317 p. (bibliogr., index) (coll. « Traités du Juris-Classeur).

En chantier depuis plus de dix ans, voici enfin abouti ce véritable monument du droit français, sans précédent : il suffit de remonter au *Dalloz des cultes* de 1911, jamais réédité, pour mesurer l'ampleur du travail exigé par cette véritable somme, grand format et caractères fins, qui a mobilisé 36 auteurs, presque tous juristes et presque tous universitaires. Une table des matières de près de 30 pages et précédée par une bibliographie relativement courte (près de trente pages, tout de même) et par un précieux index analytique qui renvoie aux 2 960 numéros de l'ouvrage selon l'usage des juristes, dans une élégante présentation.

C'est dire l'ampleur et la complexité de la matière, distribuée en huit parties dont suffira ici l'énumération : 1) évolutions historiques et présentation des grandes religions en France ; 2) droit international et droit constitutionnel ; 3) la liberté de religion et sa garantie ; 4) liberté de religion et droit privé ; 5) les institutions culturelles ; 6) droit fiscal et patrimonial ; 7) la situation juridique des agents des institutions religieuses ; 8) enseignement et religion.

On y retrouve ainsi les biens, les personnes et les organisations, un peu moins – trop peu – les activités (excepté l'enseignement), en droit public ou en droit privé, avec une attention particulière (l'initiative est venue de Strasbourg où elle a gardé son siège) au statut local de l'Alsace-Moselle, sans oublier l'articulation avec le droit européen et le droit international. On admire, sans être comblé. On n'épluche pas pareille entreprise dans le détail, tout en sachant qu'elle restera longtemps sans concurrence et que, même si le succès qu'on lui souhaite appelle une réédition, celle-ci sera substantiellement identique à la première. Pareil ouvrage ne se refait pas. On s'en tiendra donc ici à trois remarques générales.

En premier lieu, on relève l'absence des textes de référence, cités parcimonieusement. C'est un parti pris sage et sans doute nécessaire, sous peine d'aboutir à un monstre. Le corpus de ces textes ne peut que faire l'objet d'un autre ouvrage. Celui-ci existe, sous la direction de Bernard Jeuffroy et François Tricard, *Liberté religieuse et régime des cultes en droit français. Textes*, Paris, Cerf, 1996, difficile à manier, en cours de refonte. Entre le Traité et le corpus, il reste pourtant place pour

une troisième entreprise : un Code des textes actuellement en vigueur.

En second lieu, les AA. parlent de droit des religions et de liberté de religion. C'est préférable à l'expression courante (attestée depuis deux siècles) « liberté religieuse », étrangère au vocabulaire juridique français, plus précis (en revanche, on pourrait admettre « libertés religieuses » au pluriel). Traditionnellement, le droit français distingue liberté de conscience et liberté de culte (ou d'exercice du culte). En tant que liberté publique, la liberté de religion n'existait pas sous l'Ancien Régime, était limitée sous le Concordat aux quatre cultes reconnus, et n'est devenue totale qu'avec la loi de 1905 en régime de laïcité. Sa reconnaissance juridique est indissociable de la liberté de conscience. La *conscience* est le grand absent de cet ouvrage : le mot manque à l'Index. En ce sens, le Traité reste confessionnellement marqué, malgré sa volonté de se situer dans le fil du droit civil, hors du droit canonique, de la discipline protestante ou de la loi coranique. Il s'inscrit dans la *laïcité* au lieu d'en dériver.

En dernier lieu, un Code des textes actuellement en vigueur manifesterait une chronologie de plus de deux siècles. Un Traité comme celui-ci prend acte de cette durée historique. Mais l'histoire du droit renvoie à l'histoire et ses exigences autant qu'au droit. Le flou historique entraîne l'imprécision juridique dont le seuil de tolérance n'est pas le même dans l'enseignement, dans la pratique (administrative ou judiciaire) et dans la recherche. L'histoire que véhicule l'enseignement du droit des religions n'est trop souvent aujourd'hui qu'une vulgate, sans vérification, sans investigation. C'est peut-être le point faible de cette entreprise, faute de travaux préparatoires qui l'auraient encore retardée. Ne faisons pas la grimace.

Émile Poulat.

124.69

MICHELAT (Guy),
POTEL (Julien),
SUTTER (Jacques).

L'Héritage chrétien en disgrâce. Paris, L'Harmattan, 2003, 335 p. (Postface de Paul Ladrière) (cf. supra, pp. 39-48).

124.70

NEFONTAINE (Luc).

Le Protestantisme et la Franc-Maçonnerie. Des chemins qui se rencontrent. Genève,